

Charte paysagère de la vallée de l'Essonne

RECOMMANDATIONS



entrée de ville **ESPRIT DU LIEU**

ÉVOLUTION identité

protection POINT DE VUE

SILHOUETTE *frange*

Baulne
Boigneville
Boissy-le-Cutté
Boulancourt
Boutigny-sur-Essonne
Buno-Bonnevaux
Buthiers
Cerny
Courdimanche-sur-Essonne
D'Huisson-Longueville
Gironville-sur-Essonne
Guigneville-sur-Essonne
La Ferté-Alais
Maisse
Milly-la-Forêt
Nanteau-sur-Essonne
Orveau
Prunay-sur-Essonne
Vayres-sur-Essonne

Mai 2017

Charte paysagère de la vallée de l'Essonne

RECOMMANDATIONS

Valoriser les coteaux boisés, chaos rocheux, clairières et lisières forestières

Les zones de transition entre les boisements et les milieux ouverts sont particulièrement sensibles et une attention particulière doit leur être portée.

Maintenir les espaces ouverts de liaison vallée/plateau

Les vallées sèches et les rebords de plateau ouverts constituent des emplacements privilégiés pour les pelouses sèches et les platières, milieux naturels particulièrement riches, à préserver.

Maintenir les cressonnières

La cressiculture est l'une des productions locales tradi-

tionnelles du Gâtinais français : elle offre des paysages singuliers de grande qualité.

Valoriser la rivière Essonne, les espaces publics et le patrimoine lié à l'eau ; résorber les décharges

La valorisation de la rivière, des espaces publics et du patrimoine lié à l'eau doit être poursuivie. Les décharges et dépôts sauvages doivent être traités.

Préserver les marais, zones humides de la vallée de l'Essonne

La valorisation et la pérennisation des marais ouverts est un des enjeux majeurs du territoire de la vallée de l'Essonne.

Valoriser la forêt alluviale et maîtriser le développement des peupleraies

Ces espaces humides sont situés essentiellement sur des terrains privés : encourager les propriétaires à leur entretien permet de redonner un caractère accueillant à ces espaces de l'Essonne.

Intégrer les extensions urbaines et préserver les silhouettes de bourgs/villages en renforçant leur identité

Les nouvelles habitations doivent être intégrées aux structures villageoises. Les jardins devront permettre de définir des nouvelles lisières végétales.



Mise en page : Fabienne Cotté/PNRGF. Photos : Thierry Houyel et Nadine Percheron (cressonnière)
Imprimé par Imprimith, Pringy

Contact Parc

Kévin Danieau
Chargé de mission Aménagement
01 64 98 73 93
k.danieau@parc-gatinais-francais.fr